

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2021/10/14-10

-----  
Séance du **14 OCTOBRE 2021**

-----  
**Objet : BUDGET - autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2022**

membres en exercice :	83
membres présents :	44
pouvoirs :	14
membres votants :	58
votes pour :	58
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20211014-2021\_10\_14-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 14 octobre à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 5 octobre 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

*Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021, retour aux règles de droit commun pour les réunions des organes délibérants des collectivités.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	P
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	Ex.
8		T	Patrick	FONTAINE	P
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex.
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	Ex.
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex.
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	P
15		T	Antonio	QUESADA	Ex.
16		T	André	BASILLE	P
17		T	Claude	BAUDRY	P
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex.
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex.
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
	S	Gilles	AMAT		
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
	S	Jacques	LEBALLEUR		
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex.
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	P
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	P
44		T	Daniel	GRESSENT	
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	Ex.
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	P
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Ex.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	P
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	Ex.
56		T	Patrice	AUVRAY	P
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
	S	Annie	PIMONT		

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	Ex.
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	Ex.
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	
79		T	Christian	POISSANT	
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	Ex.
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Yannick PRIGENT	1	Daniel LEMESLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
3	Jean-Michel ARGENTIN	1	Patrick FONTAINE	1
4	Jean-Marie JEANNE	1	Patrick LEFEBVRE	1
5	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
6	Antonio QUESADA	2	Claire GUEROULT	2
7	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
8	José DUARTÉ	4	Gérard GOUPIL	4
9	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
10	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
11	Bernard LUCAS	9	Fabienne VERHAEGHE	9
12	Frédéric BAILLEUL	9	François CAPET	9
13	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
14	Rémy TERNISIEN	13	Jean-Pierre DELOBEL	13

Secrétaire de séance :

Laurent VASSET a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2021/10/14-10

**Objet : BUDGET - autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2022**

### VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget Primitif 2021 adopté le 25 mars 2021,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 8 juillet 2021,
- la Décision modificative n° 2 adoptée le 14 octobre 2021.

### CONSIDÉRANT :

- Que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lequel aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).
- Que l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Facé, sera porté en reste à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.
- Qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2022 pour assurer le paiement des commandes en cours.

### PROPOSITION :

La Présidente propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2021, DM1 et DM 2 2021 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, DM1 2021 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

### DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2022 suivant le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2022 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY.